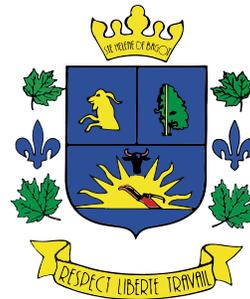


Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2017

À LA UNE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
TOUS LES DÉTAILS À LA PAGE 7

L'Info Citoyen

POUR RECEVOIR DES ALERTES* SUR
UNE MESURE D'URGENCE, UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

*par téléphone ou message texte

Pour vous inscrire, visitez le
www.sainte-helenedebagot.com
et cliquez sur le bouton

Info Citoyen



02 :: BIBLIO
:: RECHERCHE BÉNÉVOLES

04 :: PRIX PATRIMOINE 2016

08 :: SÉANCE PUBLIQUE
:: D'INFORMATION
:: 21 MARS 2017

08 :: PROGRAMME DE CRÉDIT
:: DE TAXES FONCIÈRES
:: AGRICOLES

09 :: FERMETURE
:: CABANE À PATINS

09 :: CHANGEMENT
:: D'HEURE

13 :: SOCCER ÉTÉ

15 :: OFFRES D'EMPLOIS
:: CAMP DE JOUR

17-20 :: TAXES
:: CAHIER SPÉCIAL

TAXES - ÉCHÉANCE

1^{er} versement: 25 février

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois
pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2455 poste 230



NOTRE BIBLIOTHÈQUE... SON ORIGINE

En 1981, les membres de l'AFEAS (l'Association féminine d'éducation et d'action sociale) se donnent comme priorité d'entreprendre les démarches auprès de la municipalité afin de mettre sur pied une bibliothèque pour les citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène-de-Bagot. Des échanges et des pourparlers sont donc enclenchés avec divers intervenants et en 1984, une entente est conclue avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Estrie (BCPE).

Un local est trouvé par madame Carolle Thibault conseillère municipale. La bibliothèque sera localisée au sous-sol du presbytère et un bail est signé avec la Fabrique. Une équipe de bénévoles est alors recrutée: 26 bénévoles adultes et 23 bénévoles adolescents répondent à l'appel. En tout, 268 personnes s'inscrivent en peu de temps. Nous pouvions dès ce moment constater l'intérêt que suscitait ce projet. Une

bibliothèque municipale s'avérait un véritable besoin au sein de notre communauté. Les attentes furent plus que dépassées.

L'inauguration officielle a eu lieu le dimanche 16 février 1986, en présence du maire Henri-Paul Forest et des membres du conseil ainsi que madame Céline Rajotte Lussier, présidente de l'AFEAS et les membres du comité. Madame Marcelle Tremblay fût nommée responsable de la bibliothèque jusqu'en 1988, suivi de madame Céline Rajotte Lussier jusqu'en 1999. C'est madame France Vachon qui en assume la responsabilité depuis ce jour.

À travers les années, notre bibliothèque a servi de lieu de rencontre à différents projets : atelier d'animation auprès des élèves de l'école Plein-Soleil, heure du conte présenté aux jeunes de la Ronde enfantine, etc.

Encore aujourd'hui, nous avons des bénévoles qui croient en la nécessité d'une bibliothèque dans notre municipalité.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Heures d'ouverture de notre bibliothèque :

Mercredi : 19h00 à 21h00 | Samedi : 9h30 à 11h30



Sachez que c'est grâce à l'implication active d'une douzaine de bénévoles que nous pouvons maintenir le service d'une bibliothèque municipale à Sainte-Hélène-de-Bagot. D'ailleurs, nous les remercions grandement pour leur implication.

Plusieurs citoyens et citoyennes ont démontré leur intérêt d'avoir accès à la bibliothèque plus souvent. Vous comprendrez que pour répondre à cette demande, nous sommes à la recherche de bénévoles. En ce sens, notre objectif serait d'augmenter la plage horaire les mercredis, et ce, en ouvrant la bibliothèque plus tôt.

Vous êtes jeunes parents, personnes sans emploi, retraités, etc., avez du temps à donner et aimeriez faire partie de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque?

Communiquez avec Jézabelle Legendre, notre technicienne en loisirs, au 450 791-2455, poste 231 pour lui faire part de votre intérêt. N'ayez crainte, l'accueil, le support et la formation vous seront offerts.

Joignez-vous à notre équipe!

Hélène Dufault, conseillère #6
Responsable du dossier

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE
450 791-2629

Conseillère #1

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons
- Ressources humaines



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT
450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)

Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)

Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics

Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment

(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)

Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

DAVID LABEL

Directeur service des incendies

incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Mardi au vendredi)

Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca





Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

SOIRÉE D'INFORMATION IMPORTANTE

Lors d'une soirée d'information qui se tiendra le mardi 21 mars 2016 à 18h30 au Centre communautaire (421, 4^e avenue), le conseil veut entre autres, présenter à la population les différentes possibilités de localisation des bureaux municipaux, de la salle du conseil et de la bibliothèque. Ces projets ont tous été analysés à plusieurs reprises par la direction et le conseil et ce dernier veut vous démontrer ses démarches et le travail effectué.

Pour connaître les sujets qui seront abordés lors de cette séance d'information, lisez l'invitation de la page 8 du présent Bagotier.

Soyez nombreux à assister à cette soirée d'information importante pour la municipalité. Mieux vous serez informés, mieux vous pourrez comprendre la nécessité des investissements passés et à venir.

OUVERTURE SOUMISSION FUTUR CHALET DES LOISIRS

Les soumissions ont été ouvertes le 26 janvier 2017. Nous avons eu 15 soumissionnaires. Le conseil a décidé d'aller de l'avant avec le projet du futur chalet des loisirs. Le contrat pour la construction du futur chalet des loisirs a été octroyé à Habitations Bibeau inc. Les travaux devraient débutés sous peu. Si tout va bien, cela devrait être terminé avant la fin juin.

.....

PRIX DU PATRIMOINE 2016



Le 13 décembre 2016, la MRC des Maskoutains a dévoilé les lauréats des Prix du patrimoine 2016. Ces prix soulignent l'excellence des interventions en patrimoine et rendent hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, mettre en valeur et sauvegarder nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire traditionnels dans l'une ou l'autre des 17 municipalités du territoire.

Un des grands gagnants fut monsieur Bernard Lajoie, un hélénois connu pour son enthousiasme à rénover et conserver le patrimoine. Ce dernier a gagné le prix Maryse-Séguin. Ce prix est nommé en l'honneur de la défunte Maryse-Séguin, décédée en 2013. Cette dame a été l'une des pionnières à travailler avec le comité du patrimoine de la MRC des Maskoutains.

Depuis plus de 40 ans, M. Lajoie assure la restauration de bâtiments, maison, granges et commerces dans la région de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Hélène-de-Bagot. Il a notamment restauré l'extérieur de l'Hôtel Ottawa, au centre-ville de Saint-Hyacinthe et la gare d'Acton Vale.

Le beau moment de la soirée fut d'apercevoir l'effet de surprise de monsieur Lajoie quand il a été reconnu pour tout le travail accompli pour préserver le patrimoine dans la MRC des Maskoutains et surtout à Sainte-Hélène-de-Bagot.

La population et moi-même félicitons monsieur Lajoie pour son lauréat et son dévouement.



ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	Séance du conseil 19h30 	7	8	9	10
12	13		14		15	16
19	20	Séance publique d'information 18h30 	21	22	23	24
26	27		28	29	30	31

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com

INFO CITOYEN

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

CLIQUEZ-ICI!



Le conseil municipal et l'équipe administrative de la Municipalité est fière de lancer son nouvel outil de communication : l'**Info Citoyen**. Ce dernier permet l'envoi de SMS (texto) ou d'appels téléphoniques (sur les cellulaires ou téléphones fixes de maison) en fonction de l'adresse de résidence pour aviser d'une mesure d'urgence, d'un avis d'ébullition, d'une fermeture de rue, etc.

Ce virage technologique améliorera les communications et permettra à la Municipalité d'accélérer la distribution d'informations aussi importante que celles mentionnées plus haut et de s'assurer que tous ses citoyens reçoivent l'information en même temps et ce, en temps réel. De plus, l'**Info Citoyen** permettra de cibler précisément quels citoyens doivent être avisés.

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

Comment vous inscrire à l'Info Citoyen?

Consultez le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com et cliquez sur l'**Info Citoyen**, et ensuite cliquez sur **Nouvel usager** et suivez les indications. Au cours de votre inscription, le téléphone sonnera ou bien vous recevrez un SMS (texto). Ceci est pour vous donner votre mot de passe afin d'accéder à votre dossier de l'**Info Citoyen**.



Besoin d'aide?

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour être certain d'être avisé, il est de votre devoir d'aller vous inscrire (rapidement) à l'**Info Citoyen**.

Prendre note que plus aucune communication papier ne sera distribuée de porte en porte lors d'avis d'ébullition. Toute alerte sera communiquée par SMS (texto) ou appel téléphonique (sur votre cellulaire ou téléphone fixe de maison).

Pour mieux vous expliquer jusqu'où cet outil de communication peut devenir un incontournable, voici deux exemples.

Exemple 1 : Vous êtes au travail et vos ados sont à la maison. Un avis de non consommation d'eau vient juste d'être émis. Vos ados vont être avisés sur le téléphone de la maison ou sur leur cellulaire mais oublieront certainement de vous faire le message. La solution? En vous inscrivant à l'**Info Citoyen**, entrez plusieurs numéros de téléphone pour une même adresse : le cellulaire de vos ados, le vôtre et le téléphone fixe de la maison. Ainsi, tous les membres de la famille seront informés en temps réel.

Exemple 2 : Vous demeurez à Saint-Hyacinthe, mais vos parents âgés habitent la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Ça vous inquiète de les savoir seuls? Inscrivez vos parents à l'**Info Citoyen** (avec leur adresse et leur numéro de téléphone et ajoutez votre numéro de téléphone à la liste). Vous serez ainsi informés en temps réel de toute problématique survenant à Sainte-Hélène-de-Bagot. Vous pourrez ainsi veiller sur vos parents et vous assurez de leur bien-être.



INVITATION À UNE SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION



Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite ses citoyens et ses citoyennes à venir assister à une séance d'information publique :

Date : 21 mars 2017
Heure : 18h30
Lieu : au gymnase du centre communautaire
(421, 4^e avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot)

Cette séance d'information traitera des quatre sujets suivants :

- Finances générales de la municipalité
- Chalet des loisirs
- Service de sécurité incendie
- Bureau municipal / salle du conseil / bibliothèque

Bienvenue à tous!



PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA)

Le 3 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Laurent Lessard, a annoncé que le gouvernement du Québec mettait un terme à la réforme du PCTFA annoncée le 17 mars 2016 devant s'appliquer au 1er janvier 2017.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait acheminé aux municipalités des fichiers d'indication de paiement comportant le nouveau taux de crédit applicable (78 %).

Le 10 février 2017, les municipalités ont reçu des nouvelles du ministre :

Le MAPAQ procédera aux ajustements directement auprès des propriétaires fonciers.

Les municipalités qui ont déjà fait parvenir aux contribuables leur compte de taxes n'ont aucune action à effectuer.

VOUS DEVEZ DONC ACQUITTER VOS TAXES AUX DATES D'ÉCHÉANCE PRÉVUES.

Toute demande d'information peut être adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en composant sans frais le 1 866 822-2140.



Raymond Lessard
Officier municipal en bâtiment

Je profite de l'occasion qui m'est donné pour souhaiter aux citoyennes et citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot une année 2017 fertile en projets. La première année passée parmi vous à titre d'officier municipal en bâtiment a été une année bien remplie. Il s'est émis au-delà de cent permis de toutes catégories. J'ai pu établir mes premiers contacts avec les différents services municipaux et j'ai profité de cette première année pour me familiariser avec le territoire et ses problématiques.

Pour votre information, voici quelques éléments à retenir :

MON HORAIRE DE TRAVAIL :

Mercredi : 17h30 à 20h30

Samedi : 13h00 à 16h00

LES FAÇONS DE ME REJOINDRE :

- Par courriel : inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
- Par téléphone : 450 791-2455, poste 223
- En personne au bureau municipal : 379, 7^e avenue

AFIN D'OBTENIR UN PERMIS :

- Communiquez avec moi

Prenez note qu'aucune autre personne que moi au bureau municipal ne peut émettre de permis ou même vous renseigner sur l'émission de permis.

AFIN D'OBTENIR UN RENDEZ-VOUS :

- Appelez la secrétaire-réceptionniste au 450 791-2455, poste 222. Elle vous indiquera les plages horaires disponibles;
- Communiquez avec moi

Si vous n'avez pas votre permis avant d'effectuer vos travaux, vous vous exposez à des amendes. Vous pourriez également être contraint à défaire une construction si vous ne respectez pas les règlements de la municipalité et les normes. Il est important d'obtenir un permis parce qu'il existe des règlements et surtout pour vous protéger!

Bref, ne prenez pas de chance et communiquez avec moi pour toutes questions en lien avec l'urbanisme et les permis.

Pour en savoir plus, consultez également notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet « Services municipaux / Liste des permis ».

Raymond Lessard



FERMETURE CABANE À PATINS



La Municipalité vous informe **qu'à partir du 20 février 2017 la cabane à patins sera fermée** afin de préparer le chantier pour la construction du futur chalet des loisirs.

- Le jour, **la patinoire restera ouverte**, mais la cabane à patins ne sera plus accessible.
- L'accès à la patinoire devra se faire via le sentier piétonnier de la 2^e rue (terrain de balle).
- Prenez note qu'éventuellement, l'éclairage de la patinoire ne sera plus en fonction.

CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE

Le dimanche 12 mars 2017
à 2h du matin,
nous avancerons l'heure.

Pensez également à changer
les piles de vos avertisseurs
de fumée.

**Un avertisseur
peut vous sauver la vie!**

La municipalité VOUS INFORME



Hélène Dufault
Conseillère #6



La Municipalité vous rappelle de bonnes habitudes pour recycler efficacement.

PAPIER ET CARTON

Quoi?

- Journal, circulaire
- Courrier, catalogue, revue
- Papier d'imprimante, télécopieur
- Bottin téléphonique
- Sac d'épicerie en papier
- Boîte d'œufs en carton
- Boîte de savon
- Boîte de céréales
- Carton de lait ou de jus type «Tetra Pak»

Comment?

- Doit être propre : non souillé par des aliments ou autres produits
- Jeter les papiers cirés des boîtes de céréales
- Défaire les boîtes
- Ne pas remettre les journaux et dépliants dans le publisac
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

BOIS À VENDRE 1^{ER} ARRIVÉ, 1^{ER} SERVI!

(+/- 2 1/2 CORDES DE BILLOTS DE BOIS DE 4 PIEDS)



Vente de bois tel que vu, non-livré.

Prix non négociable: 75\$ pour le tout, en argent comptant seulement

Reçu émis sur place.

Vous êtes intéressés, appelez Bertrand Lapierre au 450 888-0225 entre 8h30 et 16h30 du lundi au jeudi.

Au profit d'un nouveau parc pour



Samedi matin, 11 mars de 9h à 11h,

des bénévoles de l'école parcoureront la municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot pour récolter vos dons en canettes et bouteilles consignées.

Si possible, veuillez **déposer vos canettes à l'extérieur** pour éviter que l'on ne sonne à votre porte. Vous pouvez aussi venir les porter directement à l'école!

Merci !

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 483-2016

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES ZONES ET LES USAGES PERMIS DANS LE SECTEUR SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ EST DES RUES PRINCIPALE ET PAUL-LUSSIER EN VUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 février 2017.

Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 482-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 341-2007, RELATIF À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 janvier 2017.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité
de Sainte-Hélène-de-Bagot

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 487-2016 - RÈGLEMENT REMPLAÇANT TOUS RÈGLEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

AVIS PUBLIC

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 janvier 2017.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La municipalité VOUS INFORME

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 485-2016, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME CONCERNANT LES AFFECTATIONS DU SOL DANS LE SECTEUR SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ EST DES RUES PRINCIPALE ET PAUL-LUSSIER

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^{ème} avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 février 2017.

Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), par l'entremise de monsieur Frédéric Guay, a approuvé en date du 10 janvier 2017, le règlement portant le numéro 479-2016 de la municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot en lien avec un emprunt de 438 356\$ pour la construction du futur chalet des loisirs.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^{ème} Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 11 janvier 2017.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le 16 mars 2017,
on m'offre
un **emploi!**

LA JOURNÉE DE
L'EMPLOI
DE SAINT-HYACINTHE

PAVILLON LA COOP
SITE DE L'EXPOSITION
Espace Saint-Hyacinthe

POUR INFORMATION :

Élyse Simard

Développement économique
de la MRC des Maskoutains
Tél. : 450 774-3160
dem@mrcmaskoutains.qc.ca

www.emploi-sthyacinthe.ca



Deux jours d'inscription SEULEMENT!

Quand: Le lundi 6 mars 2017 et le mercredi 8 mars 2017
Heure: 18 h 30 à 20 h
Endroit: Centre communautaire (421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot)

Pour plus d'information: Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231)

Ligue de soccer Montérégienne: Notre municipalité fait maintenant partie de la ligue. Il y a en moyenne 12 rencontres dans l'été dont 6 à domicile. Des pratiques peuvent s'ajouter en cours d'été. Si tu as entre 5 ans et 14 ans, c'est pour toi! Coût: 55\$ incluant le chandail, le short et les bas de soccer. (Inscription: voir l'encadré)

Soccer local: Afin d'initier nos jeunes enfants âgés de 3 ans et 4 ans au soccer, des pratiques et petits matchs locaux sont organisés. Coût: 30\$ (Inscription: voir l'encadré)

EMPLOIS: arbitres pour la ligue

Tu veux arbitrer durant la saison! Tu as 13 ans et plus! Tu as de l'expérience ou non! Inscris-toi!
(Inscription: voir l'encadré)

ENTRAINEUR (s) - inscription dès maintenant!

Certains d'entre vous avez de l'intérêt pour devenir entraîneur ou pour assister un entraîneur? Vous êtes les bienvenus! Inscrivez-vous **IMMÉDIATEMENT** par téléphone auprès de Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231). Une formation est prévue à la fin de février!



INFO EXPRESS | CAMP DE JOUR 2017

Familles de Sainte-Hélène, soyez prêts à vous inscrire dès le 3 avril 2017 via le site Internet de la municipalité au www.sainte-helenedebagot.com. Une soirée d'inscriptions est également prévue le mercredi 6 avril de 18 h à 20 h 30 au centre communautaire (421, 4^e avenue).



IMPORTANT!!! Comme nous avons peu de contrôle sur le délai de construction du nouveau chalet des loisirs, il se pourrait que son ouverture ne coïncide pas tout à fait avec le début du camp de jour. Par souci d'offrir un service de qualité, le Comité des loisirs doit restreindre le nombre d'inscriptions au camp. Il y aura donc un nombre maximum d'enfants admis cet été.

D'autres informations vous seront acheminées via l'école Plein-Soleil et le journal Le Bagotier.

HORAIRE DU CAMP:

du 26 juin au 18 août 2017

Encore cette année, le service du camp de jour est en continu, pas de relâche.

COÛT POUR 8 SEMAINES:

185 \$ / enfant résident (Le service de garde et les sorties ne sont pas inclus. Des rabais familiaux s'appliquent.)

Information: Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231) ou via loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

PLACES LIMITÉES

Une période d'inscriptions exclusivement réservée pour les familles de Sainte-Hélène-de-Bagot aura lieu du 3 avril au 7 mai. À partir du 8 mai, s'il reste des places disponibles, les non-résidents pourront s'inscrire.



SESSION GRATUITE PROGRAMME INTÉGRÉ D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE (P.I.E.D.)

Date limite d'inscription : Le lundi 13 mars 2017

Le CISSS de la Montérégie-Est invite **les personnes âgées de 65 ans et plus** à s'inscrire à une série de cours sur la prévention des chutes. Ces cours sont offerts GRATUITEMENT dans le but de prévenir les chutes et les fractures chez les aînés autonomes. Le programme, animé par un kinésiologue (professionnel de l'activité physique), comprend des exercices en groupe, des exercices à réaliser à la maison et des capsules de prévention.

Le programme tient compte des capacités physiques des participants car une évaluation individuelle est réalisée lors de la première rencontre. Nous vous assurons une ambiance de groupe plaisante et stimulante afin de vous permettre d'en retirer le maximum de bienfaits.

Horaire: Les mardis et vendredis

Début de la session le mardi 21 mars 2017

Durée: 10 semaines | Heure : 10 h à 11 h 15

Endroit: Centre communautaire de Ste-Hélène (421, 4^e avenue)

Information et inscription :

Jézabelle Legendre au (450) 791-2455, poste 231

Ian Bourgault, B.Sc.

Kinésiologue | Animateur du programme P.I.E.D.

Direction des programmes de santé publique
CISSS de la Montérégie-Est

OFFRES D'EMPLOIS



Animateur (trice) - camp de jour

Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur (trice) du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être aux études à temps plein et y retourner à l'automne 2017;
- Être disponible pour toute la période estivale 2017 soit du 26 juin au 18 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer clairement un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales

Selon expérience

Aide-Animateur – camp de jour

Être un aide-animateur au camp de jour de Sainte-Hélène a beaucoup de valeur. Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur? Tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour? Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER? Tu as 11 ans avant le début du camp et n'as pas besoin du service du camp de jour pendant ton été, alors pourquoi ne pas te joindre à nous?

INTÉRESSÉ (E) ?

Envoie ton curriculum vitae **avant le 17 mars** à Jézabelle Legendre par courriel au loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca ou via le bureau municipal (379, 7^e Avenue).

COURS DE GARDIENS-AVERTIS 2017

Comme plusieurs parents souhaitaient avoir cette information, je vous annonce qu'il y aura un cours de gardiens-avertis dans les locaux de la municipalité de Saint-Hugues. **La date reste à confirmer mais le cours aura certainement lieu au mois de mai.** Surveillez le prochain Bagotier! Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

Merci!

Le 17 Et 18 décembre dernier nous, Créados, avons organisé notre première édition de notre Marché de Noël dans votre beau village. Cette première édition a été pour nous un succès malgré la mauvaise température du week-end. Nos publicités à la radio et dans le journal ont porté fruits puisque nous avons eu plus de 200 visiteurs et avons remarqué que la majorité des gens qui venaient faire un tour, ressortaient avec un ou plusieurs achats. Les artisans présents ont généralement été satisfaits de leurs ventes.

Nous tenons à remercier: la municipalité de Ste-Hélène pour nous avoir gracieusement prêté la salle communautaire, Jézabel aux loisirs pour sa disponibilité et sa générosité, Robert Chevrier de RCA Électrique pour nous avoir parrainé dans ce projet, McDonald Et Coop Unimat de Ste-Hélène, Resto 152 ainsi que les artisans qui nous ont fait confiance pour cette première édition ainsi que vous, gens de Ste-Hélène d'être venus nous encourager. Nous espérons avoir la possibilité de réitérer l'expérience en 2017 pour une 2^e édition.



L'équipe de

Dès le **6 mars**, présentez-vous à l'école de votre secteur pour inscrire votre enfant pour septembre prochain. Ayez avec vous le **certificat de naissance de votre enfant et deux preuves de résidence**.

Faites vite, les places sont limitées !

La réussite de votre enfant passe par vous...

Découvrir le plaisir de l'école à 4 ans !
Vous souhaitez préparer votre enfant à sa future entrée à la maternelle?
Profitez du programme Passe-Partout !

**Passe-Partout: des rencontres
pour les enfants !**

Deux fois par mois, au cours de l'année scolaire, votre enfant aura rendez-vous à l'école avec d'autres enfants pour apprendre, tout en s'amusant. Nous lui proposerons des expériences semblables à celles qu'il vivra à la maternelle.

**Passe-Partout: c'est aussi des
ateliers pour les parents et des
activités que vous partagerez avec
votre enfant!**

Une fois par mois, en soirée, les parents et les enfants vivront un moment privilégié en participant à des activités thématiques. Les parents seront aussi invités à discuter entre eux.



Passe partout

**UN SOUTIEN
À LA COMPÉTENCE
PARENTALE**

**Pour toutes questions, communiquez avec l'équipe Passe-Partout au
(450) 773-8401, poste 6557.**

Commission
scolaire

DE SAINT-HYACINTHE

Le temps d'acquitter vos
TAXES MUNICIPALES 2017 est arrivé.
Voici des informations intéressantes à retenir.

Tous les chèques postdatés sont acceptés et peuvent être envoyés en tout temps au bureau municipal.



DATES D'ÉCHÉANCE

- 1^{er} versement | 25 février 2017
- 2^e versement | 26 mai 2017
- 3^e versement | 24 août 2017

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2017 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenus propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

***IMPORTANT**

Vérifiez votre numéro de dossier (MATRICULE). Le matricule est un numéro (10 chiffres) identifiant votre propriété et se trouve sur le compte de taxes. Pour ceux qui reçoivent plus d'un compte de taxes, vos paiements doivent correspondre avec chacun des numéros de matricules en question.

Prévoir un délai de 48 à 72 heures pour les transferts de fonds.

DEBITEUR DU COMPTE

MONSIEUR UN TEL
5555, 5E AVENUE
STE-HELENE-DE-BAGOT, QC J0H 1M0

DATES D'ÉCHÉANCE
VERSEMENT 1 : 2016/02/25
2 : 2016/05/25
3 : 2016/08/23

S.I.P.C.: 422

G

Ce compte s'adresse à la fois
aut(x) débiteur(s) identifié(s)
ci-contre et à d'autres co-
débiteurs également inscrits
comme propriétaires au rôle
d'évaluation.

DETAIL DES TAXES

E.A.E.	TAXE	REFERENCE	CD	ASSEITE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	%	TAUX	MONTANT
	FONCIERE GENERALE	477-15	G	100\$ Eval. imposable	2091.00	0.00	0.712300	1 489.42
	AQUEDOC	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	337.520000	337.52
	ENTRETIEN EGOUT	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	84.980000	84.98
	RESIDUS DOMESTIQUES	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	63.070000	63.07
	MATIERES RECYCLABLES	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	16.420000	16.42
	MATIERES ORGANIQUES	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	37.490000	30.00
	FINANCEMENT AQUEDOC	477-15	S	Fixe	1.00	1.00	199.860000	37.49
	SPA	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	30.000000	37.49
	PISCINE	477-15	R	Fixe	1.00	1.00	60.000000	199.86

EXEMPLE

J

H

AUTRES INFORMATIONS SUR LES TAXES:

TOTAL DU COMPTE	K	2 258.76
ARRÉRAGES		
INTÉRÊTS ARRÉRAGES	L	
CRÉDIT		
PÉNALITÉ		
MONTANT TOTAL	N	2 258.76

Ce compte est payable: AU BUREAU MUNICIPAL, PAR LA POSTE OU VIA UNE CAISSE DESIARDINS

IMPORTANT: JOINDRE A CHAQUE VERSEMENT LE COUPON APPROPRIÉ

VOIR VERSO

54095 MUN. SAINTE-HELENE-DE-BAGOT		54095 MUN. SAINTE-HELENE-DE-BAGOT	
Nom: MONSIEUR UN TEL	Matricule: 6465 09 9360 0 000 0000	Nom: MONSIEUR UN TEL	Matricule: 6465 09 9360 0 000 0000
S.I.P.C.: 422	Taxe G: 496.47	S.I.P.C.: 422	Taxe G: 496.48
Taxe R: 256.44	Taxe R: 256.44	Taxe R: 256.46	Taxe R: 256.46
Échéance: 2016/08/23	Échéance: 2016/05/25	Échéance: 2016/02/25	Échéance: 2016/02/25
N° Facture: TPF1600567	N° Facture: TPF1600567	N° Facture: TPF1600567	N° Facture: TPF1600567
TOTAL 752.91	TOTAL 752.91	TOTAL 752.91	TOTAL 752.94

H RÉFÉRENCE
En lien avec la réglementation municipale. Numéro de règlement qui permet de taxer.

I CODES
Voir au verso du compte de taxes pour la signification des codes

J TAUX
Taux de la taxe forcière par 100\$ de valeur imposable ou montant fixe

K TOTAL DU COMPTE
Montant de taxes pour l'année financière

L ARRÉRAGES/INTÉRÊTS/PÉNALITÉ
Les sommes à payer ou les montants à recevoir par le contribuable.
Les sommes qui correspondent à des transactions antérieures à la date d'envoi du compte de taxes.

M TAUX D'INTÉRÊTS
Taux d'intérêt s'appliquant à tout solde impayé à la date d'échéance

N MONTANT DÙ
Montant total de taxes à payer

SECTION COUPONS DÉTACHABLES
Vous pouvez vous prévaloir du paiement de vos taxes en trois versements égaux, en respectant les dates d'échéances inscrites sur chacun des coupons détachables.
N.B. : Joindre le coupon correspondant des échéances de vos paiements.
Les coupons doivent accompagner vos chèques.

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts. Tout compte de taxes inférieur ou égal à 300\$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement.



J 3 CATÉGORIES DE TAXES MUNICIPALES

VOIR AIDE-MÉMOIRE
PAGES PRÉCÉDENTES

1^{re} CATÉGORIE : LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Cette taxe est imposée à l'ensemble des contribuables de la municipalité selon l'évaluation faite de chaque propriété par la MRC des Maskoutains.

2^e CATÉGORIE : LES TAXES SPÉCIALE ET DE SECTEUR

La taxe spéciale sert à rembourser un emprunt à long terme et est imposée à tous les contribuables. Par exemple : règlement d'emprunt pour le futur chalet des loisirs.

La taxe de secteur, quant à elle, est imposée à une partie seulement des contribuables de la municipalité et sert aux mêmes fins que la taxe spéciale. Par exemple : Financement de la construction de l'aqueduc.

3^e CATÉGORIE : LA TAXE DE SERVICE

C'est sous le principe utilisateur/payeur. Par exemple : vous avez une fosse septique et votre voisin n'en a pas. Vous payerez une taxe de service pour la vidange de votre installation septique. Toutefois, votre voisin lui, n'en payera pas.

Versements périodiques

Avez-vous déjà pensé vous ouvrir un compte épargne afin d'y effectuer des virements périodiques pour accumuler la totalité de vos taxes municipales? Voici un bon moyen d'épargner tout au long de l'année. Parlez-en à votre institution financière.

Versements hebdomadaires ou mensuels

Vous êtes un peu serré et avez de la difficulté à payer vos taxes? Vous pourriez faire des versements hebdomadaires ou mensuels. Cela diminuera graduellement le montant dû (en capital et en intérêts). Notez que les intérêts se calculent quotidiennement.

Coupons / Matricules

Vous avez perdu vos petits coupons à détacher pour joindre avec votre paiement?

- Écrivez sur le chèque votre numéro de matricule de 10 chiffres. Ce numéro se trouve sur votre compte de taxes et permet de relier votre paiement à votre propriété.

Compte de taxes perdu ?

- Appelez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222.
- Écrivez-nous au mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Arrérage

Si vous avez dépassé la date limite d'un paiement, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 ou écrivez-nous au mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca afin de savoir le montant exact à payer (incluant les intérêts), car ceux-ci se calculent quotidiennement. Vous pouvez faire un paiement en tout temps.

Plusieurs propriétés/matricules

Si vous avez plus d'une propriété, prenez soins d'associer le bon numéro de matricule (coupon) à chaque paiement.

Créancier hypothécaire

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, il est de votre responsabilité de lui transmettre votre compte de taxes (avec les dates d'échéance) et de vous assurer que les paiements seront effectués dans les temps requis.

Fournisseur

Lorsque vous payez au Guichet ou par Internet (Accès D), ASSUREZ-VOUS DE CHOISIR LE BON FOURNISSEUR. Communiquez avec votre Caisse Desjardins pour toute question en lien avec Accès D.

Pénalité sur remboursement

Lors d'une demande par un contribuable pour un **remboursement égal ou supérieur à 100,00\$** d'un montant payé en trop ou par erreur, **des frais de 20\$** seront exigés et déduits du montant total du remboursement demandé.

Aucun remboursement de la part de la Municipalité ne sera fait suite à une demande par un contribuable **pour un montant inférieur à 100,00\$** d'un montant payé en trop ou par erreur. Le solde s'affichant en crédit sera appliqué lors d'une prochaine échéance de paiement.

Chèque sans provision

Lorsqu'un **chèque** ou un ordre de paiement est remis à la Municipalité et que le **paiement est refusé par manque de fonds**, des **frais administratifs au montant de 20,00\$** seront réclamés de la part de la Municipalité au payeur en question.

PRÊTS À
S'INVESTIR!



PARLEZ-NOUS DE
VOTRE PROJET D'AFFAIRES

450 773-4232
MRCMASKOUTAINS.QC.CA



FONDS MICROCRÉDIT
FONDS D'INVESTISSEMENT FLI/FLS-FTQ

La Caravane de sensibilisation est de retour à Sainte-Hélène-de-Bagot!



Activité gratuite - Petit goûter sur place

Venez en grand nombre pour connaître les valeurs culturelles syriennes et échanger dans une ambiance amicale.

*Capsules informatives et réseautage

Date 14 mars 2017 à 17h30

Lieu Centre communautaire
421, 4e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc)

Confirmez-nous votre présence en appelant au 450-778-5139 poste 3 ou par courriel à cmansilla_forum-2020@live.ca

Venez en grand nombre!!

Une invitation du



L'Info MADA de la MRC des Maskoutains vient de paraître!

Ce bulletin d'information, qui s'adresse aux aînés et aux organismes leur offrant des services, est disponible au bureau municipal.

Il est également en ligne sur le site de la MRC à mrcmaskoutains.qc.ca, onglet Culture et vie communautaire. Pour information, contacter Élyse Simard au 450 774-3160 ou esimard@mrcmaskoutains.qc.ca.

HIVER ET COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)

Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 2017 – En hiver, la collecte des matières organiques via le bac brun est effectuée à raison d'une fois par mois, et ce, jusqu'au début avril. Pour éviter que vos matières restent coincées dans le bac en raison du gel, il est fortement recommandé de **tapisser le fond du bac de matières organiques de plusieurs épaisseurs de papier journal** afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de **placer dans votre bac, un sac de papier conçu pour la collecte des feuilles mortes** afin d'y déposer les matières organiques. Ces sacs, d'une capacité d'environ 80 litres, sont vendus dans la majorité des quincailleries et permettent de conserver votre bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières ne collent aux parois, sous l'effet du gel et du dégel.

- *Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun même s'ils portent la mention biodégradable ou compostable;*
- *Les matières recyclables telles que les contenants de verre, de plastique et de métal ne doivent pas se retrouver dans le bac brun, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;*
- *Les animaux morts ne doivent en aucun temps, être placés dans le bac brun;*
- *Les cendres de foyer ne doivent jamais être placées dans le bac brun ou dans le bac gris destiné à la collecte des déchets. Elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer.*

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au 450 774-2350 ou votre municipalité.

Document disponible en entier sur notre site internet au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/RÉGIE DES DÉCHETS/COMMUNIQUÉS.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES « MAINTENIR LES DOSSIERS À JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »

Saint-Hyacinthe, le 6 février 2017 – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le Programme régional de vidange des installations septiques est en vigueur depuis sept ans et il connaît un excellent succès.

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, il incombe à chaque citoyen concerné par le programme de s'assurer de préparer son installation préalablement à la vidange et de maintenir son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange.

Afin qu'elle puisse maintenir à jour les dossiers de chaque citoyen dont l'immeuble est desservi par le programme, il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements des coordonnées de celui-ci, notamment les coordonnées téléphoniques. Il est également important d'informer la Régie de toute modification des installations septiques situées sur le territoire visé par le programme.

Document disponible en entier sur notre site internet au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/RÉGIE DES DÉCHETS/COMMUNIQUÉS.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les heures de desserte du service de transport adapté et collectif régional de la MRC des Maskoutains sont prolongées.

Le nouvel horaire du service de transport adapté et collectif est le suivant :

Horaire	Heures de service	Routes de demi-journée en milieu rural
Lundi au jeudi	6 h 30 à 22 h	Disponible
Vendredi	6 h 30 à minuit	Disponible
Samedi	8 h à minuit	Non disponible
Dimanche	8 h à 22 h	Non disponible



La MRC des Maskoutains offre également aux usagers du transport adapté ainsi qu'aux utilisateurs du transport collectif régional la gratuité du service une journée par mois, et ce, depuis le 20 juillet 2016. La journée sans frais ne s'applique cependant pas aux accompagnateurs et les règles demeurent inchangées.

La MRC est préoccupée par le bien-être des citoyens et elle procède, dans la mesure du possible, à l'amélioration continue de son service de transport.

Pour toute information

Téléphone : 450 774-3170

Courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca



Sainte-Hélène-de-Bagot

Nous avons débuté nos activités 2017.

Le 3^e mardi du mois :
souper anniversaire à 18h00
au centre communautaire

Bienvenue à tous!

Pour réservation :

Jocelyne Jodoin au 450 791-0105

Pour l'année 2017, nous vous souhaitons :
Bonne et Heureuse Année; Santé, Bonheur
et Paix.

Le comité de la Fadoq Sainte-Hélène
Jocelyne Jodoin, présidente



ANNIVERSAIRES MOIS DE FÉVRIER



M. Michel Brouillard.....	05
M. Marcel Belval.....	15
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Paul-André Bouthillette	24
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
Mme Marie-Claire Hébert.....	27
M. Roger Nantel	27
M. Gabriel Paré	28
M. Pierre-Yves Martin.....	28



ANNIVERSAIRES MOIS DE MARS



Mme Lise Delude.....	04
Mme Céline Paré.....	05
Mme Thérèse Lanoie.....	09
Mme France Larocque	10
Mme Francine Forest	15
Mme Jeannette Lemonde Laplante.....	16
M. Cyrille Belval.....	19
Mme Ginette Leclerc	23
Mme Denise Bédard.....	25
Mme Nicole Messier.....	28
M. René Senez	30



PROCÈS-VERBAL - 16 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le lundi 16 janvier 2017, dans la salle du conseil situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Madame Lise Laferrière, conseillère #1; Monsieur Stéphane Hébert, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur André Lévesque, conseiller #4; Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5; Madame Hélène Dufault, conseillère #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 01-01-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts ou modifications suivants et de laisser le point divers ouvert.

EN Y AJOUTANT :

- 7.1 Nomination au poste de directeur incendie adjoint Francis Rajotte
- 9.2 Mandat d'arpentage
- 9.3 Puits numéro 4 et 5 – fermeture définitive
- 10.2 Matinées gourmandes – édition 2017 – déclaration d'intérêt de participation

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 02-01-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016, de la séance extraordinaire (budget) du 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire (taxation) du 12 décembre 2016;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 03-01-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 12 janvier 2017 :

- Comptes pour approbation : 57 956,56\$
- Salaires : 47 140,36\$
- Comptes à payer : 56 622,74\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 12 janvier 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Médiatrice du MAMOT dans les négociations avec la Ville de Saint-Hyacinthe en lien avec le Supralocal;

5.3 ADMQ - COTISATION 2017

Résolution numéro 04-01-2017

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal renouvelle l'adhésion et l'assurance, pour l'année 2017, à l'association des Directeurs/trices Municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 793,00\$ avant taxes.

5.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE - NOUVEAU DÉPÔT

À la dernière séance ordinaire de l'année 2016, soit le 6 décembre, les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires. Sur ce, le maire de la Municipalité désire en déposer une nouvelle afin de ne pas tenir compte de celle qu'il avait déposée en décembre 2016.

Dépôt des intérêts pécuniaires de : Yves Petit, maire

5.5 ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ - RENOUELEMENT 2017

Résolution numéro 05-01-2017

Considérant la communication du 19 décembre 2016 de la part du courtier d'assurance de la Municipalité (Renouvellement - Mutuelle des Municipalités du Québec, Police # MMQP-03-054095 / POMP-03-054095 / CADP-03-054095 / BENP-03-054095);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler les assurances de la Municipalité au coût de 51 477,00\$ pour l'année 2017.

5.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 488-2017, RÈGLEMENT REMPLAÇANT TOUT RÈGLEMENT EN LIEN AVEC DE LA TARIFICATION

Réjean Rajotte donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 488-2017, un règlement en lien avec de la tarification.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.



5.7 ADOPTION - RÈGLEMENT 482-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 341-2007, RELATIF À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Résolution numéro 06-01-2017

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

Considérant qu'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses dites incompressibles et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ;

Considérant que certaines dépenses pourraient être autorisées par les directeurs/trices et les directeurs/trices adjoints/es afin de simplifier le traitement des requêtes des employés et de faciliter la gestion administrative tout en assurant un suivi auprès du conseil municipal;

Considérant que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

Considérant qu'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles dans les secteurs (administration générale / sécurité publique / transport / hygiène du milieu / santé et bien-être / aménagement et urbanisme / loisirs et culture / frais de financement / immobilisations, affectations, remboursement en capital) pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement 482-2016 soit adopté par le Conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX



5.8 ADOPTION - RÈGLEMENT 487-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT TOUT RÈGLEMENT EN LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Résolution numéro 07-01-2017

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2016;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que les élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017. (*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*);

Considérant qu'à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 19 décembre 2015;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement 487-2016 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX



5.9 PROCURATION 2017 - COOP STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 08-01-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que monsieur Yves Petit soit représentant de la municipalité en lien avec l'élection de membres à la Coop de Ste-Hélène.

5.10 APPROBATION DU MAMOT - RÈGLEMENT 479-2016, RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS

Dépôt de la correspondance du 10 janvier 2017 de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en lien avec l'approbation du règlement 479-2016, règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet des loisirs. Un emprunt de 438 356\$ a été approuvé par le MAMOT.

5.11 CONTRAT DE SERVICE D'ARCHITECTURE - CONSTRUCTION DU CHALET DES LOISIRS

Résolution numéro 09-01-2017

Considérant la résolution 204-09-2015 (subvention - programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III);



Considérant la correspondance du 17 février 2016 de la part du Ministre délégué au Loisir et au Sport (accord d'une aide financière);

Considérant l'avis de motion du mois de mars 2016 (avis de motion - règlement d'emprunt pour futur immeuble/construction au 425, 4^e Avenue);

Considérant la résolution 216-09-2016 (adoption - règlement 479-2016, règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet des loisirs);

Considérant la correspondance du 25 novembre 2016 de la part du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (autorisation de principe);

Considérant la correspondance du 10 janvier 2017 de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (approbation du règlement d'emprunt 479-2016).

Considérant la soumission ODS-16038, datée du 7 juillet 2016;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de 21 250,00\$ avant taxes à la firme d'architecte Justin Viens en lien avec l'étude, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction du nouveau chalet des loisirs au 425, 6^e Avenue.

Prendre note que si la construction ne se réalise pas, le point 4.6 ou tout autre point en lien avec la construction de ladite soumission ne seront pas payés par la municipalité.

Cette dépense sera affectée au règlement d'emprunt 479-2016.

5.12 CONTRAT DE SERVICE D'INGÉNIERIE - CONSTRUCTION DU CHALET DES LOISIRS

Résolution numéro 10-01-2017

Considérant la résolution 204-09-2015 (subvention - programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III);

Considérant la correspondance du 17 février 2016 de la part du Ministre délégué au Loisir et au Sport (accord d'une aide financière);

Considérant l'avis de motion du mois de mars 2016 (avis de motion - règlement d'emprunt pour futur immeuble/construction au 425, 4^e Avenue);

Considérant la résolution 216-09-2016 (adoption - règlement 479-2016, règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet des loisirs);

Considérant la correspondance du 25 novembre 2016 de la part du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (autorisation de principe);

Considérant la correspondance du 10 janvier 2017 de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (approbation du règlement d'emprunt 479-2016);

Considérant la soumission OS-16250, datée du 7 juillet 2016;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de 23 650,00\$ avant taxes au Groupe CME experts conseils pour l'ingénierie en structure, la plomberie, la ventilation et l'électricité en lien avec l'étude, la conception, la préparation des plans et devis et la

surveillance de la construction du nouveau chalet des loisirs au 425, 6^e Avenue.

Prendre note que si la construction ne se réalise pas, tout point en lien avec la construction de ladite soumission ne seront pas payés par la municipalité.

Cette dépense sera affectée au règlement d'emprunt 479-2016.

5.13 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT - BUDGET 2017

Résolution numéro 11-01-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Sainte-Hélène-de-Bagot. La part de la Municipalité représente 6 275,00\$.

5.14 SERVICE D'INGÉNIERIE MRC DES MASKOUTAINS - INTENTION D'ADHÉSION

Résolution numéro 12-01-2017

Considérant l'offre d'adhésion au service d'ingénierie régional de la MRC des Maskoutains transmise par le directeur général de la MRC en date du 9 août 2016;

Considérant les conditions de l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique existants;

Considérant qu'il serait souhaitable d'adhérer auxdits services d'ingénierie et d'expertise technique pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de manifester l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot d'adhérer à ladite entente intermunicipale relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique existants pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACHAT - BALAI MÉCANIQUE

Résolution numéro 13-01-2017

Considérant que la Municipalité entretient elle-même sa patinoire;

Considérant que la Municipalité nettoie ses trottoirs après la saison hivernale

Considérant qu'il faut quand même nettoyer les rues à certains endroits pendant la saison estivale;

Considérant qu'après certains travaux publics, un nettoyage s'impose dans les rues de la Municipalité;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter un balai mécanique pour l'entretien général au coût de 4 500,00\$ avant taxes à la compagnie Kubota de Drummondville.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE****7.1 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR INCENDIE ADJOINT – FRANCIS RAJOTTE**

Résolution numéro 14-01-2017

Considérant la démission du directeur incendie adjoint, monsieur Éric Fredette (résolution 305-12-2016);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Francis Rajotte au poste de directeur incendie adjoint au service incendie de la Municipalité.

8. HYGIÈNE DU MILIEU**8.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**9.1 MANDAT URBANISTE - CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Résolution numéro 15-01-2017

Considérant que l'exercice de concordance est une obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui précise que, suite à un règlement modifiant le schéma d'aménagement, les municipalités doivent adopter un règlement de concordance dans les six mois suivants la date de son entrée en vigueur;

Considérant que dans le cas de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la concordance touche le règlement constituant le plan d'urbanisme ainsi que le règlement de zonage;

Considérant les travaux à réaliser pour assurer la concordance au règlement de la MRC des Maskoutains numéro 16-449 relatif à la gestion des périmètres urbains;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de mandater monsieur Alain Delorme, urbaniste, pour l'élaboration des règlements de concordance et la préparation de tous les documents entourant le processus d'adoption et d'entrée en vigueur au coût de 3 850,00\$ avant taxes. Ce prix ne comprend pas le coût relié à l'élaboration des documents cartographiques par le service de la géomatique de la MRC, ni les taxes applicables.

9.2 MANDAT D'ARPEMENTAGE

Résolution numéro 16-01-2017

Considérant le futur développement industriel/commercial/résidentiel au bout de la rue Paul-Lussier et sur le terrain des puits numéros 4 et 5;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la firme d'arpentage Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, au coût de 650,00\$ avant taxes pour arpenter les futurs terrains.

9.3 PUIITS NUMÉRO 4 ET 5 – FERMETURE DÉFINITIVE

Résolution numéro 17-01-2017

Considérant que depuis 27 ans, le puits numéro 4 est inactif;

Considérant la mauvaise qualité de l'eau du puits numéro 5;

Considérant le peu de débit du puits numéro 5;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'enclencher tout le processus afin de fermer définitivement les puits numéros 4 et 5, situés sur le lot 3 945 015.

10. LOISIRS ET CULTURE**10.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

10.2 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2017 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Résolution numéro 18-01-2017

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2017, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Fonds de développement rural;

Considérant que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, un endroit couvert et protégé des intempéries d'une superficie minimale de 4 000 pi², les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne-ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un vendredi de 10 h à 12 h et un samedi de 9 h à 15 h et qui sera en mesure de lever des poids de 20 livres.

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.



11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 19-12-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1^{er} FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL - 1^{er} FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mercredi 1er février 2017, dans la salle du conseil situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Madame Lise Laferrière, conseillère #1; Monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur André Lévesque, conseiller #4; Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5; Madame Hélène Dufault, conseillère #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :: Madame Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 20-02-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts ou modifications suivants et de laisser le point divers ouvert.

EN Y AJOUTANT :

- 6.6 Service d'ingénierie MRC des Maskoutains – adhésion
- 6.7 Hébergement de courriels et calendrier Exchange - abonnement
- 6.8 Tribunal administratif du Québec – Énergie Valeo inc. – représentation – modification de mandat
- 6.9 Construction du futur chalet des loisirs – octroi du contrat de construction
- 7.2 Installation d'un piézomètre – contrat hydrogéologue et forage
- 10.2 Parcours patrimonial – graphisme

EN Y ANNULANT :

- 6.5 Achat - ordinateur portable

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE - LOT 1 956 730 SITUÉ AU 655, RUE PRINCIPALE

Conformément à l'avis public du 12 janvier 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 21-02-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 22-02-2017

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1er février 2017 :

- Comptes pour approbation :	23 958,43\$
- Salaires :	38 333,55\$
- Comptes à payer :	167 104,11\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date



du 1^{er} février 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Changements à la Sûreté du Québec touchants toute la MRC des Maskoutains;
- Carrière et Sablière – redistribution;
- Départ à la retraite du directeur général de la MRC des Maskoutains.

6.3 CONGRÈS ADMQ 2017 - INSCRIPTION

Résolution numéro 23-02-2017

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la directrice générale d'assister à son congrès annuel 2017 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 519,00\$ avant taxes. De plus, que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lui soient remboursés selon le règlement 468-2014.

6.4 ACHAT – SURFACES

Résolution numéro 24-02-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat de deux (2) surfaces à la direction générale et aux travaux publics au coût total de 1 500\$ avant taxes.

6.5 ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE

6.6 SERVICE D'INGÉNIERIE MRC DES MASKOUTAINS - ADHÉSION

Résolution numéro 25-02-2017

Considérant la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité est partie à l'entente;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité du Village de Sainte-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement

du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 \$ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

D'autoriser le maire, Yves Petit, et la directrice générale, Véronique Piché, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de donner application à la présente résolution.

6.7 HÉBERGEMENT DE COURRIELS ET CALENDRIER EXCHANGE - ABONNEMENT

Résolution numéro 26-02-2017

Considérant l'avantage pour la direction générale et la direction des travaux publics d'avoir accès à leurs courriels, leurs contacts et à leur agenda sur l'ensemble de leurs outils informatiques;

Considérant que les boîtes de courriels de la municipalité sont présentement hébergées sur le domaine de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité :

De procéder à la conversion de l'adresse courriel POP3 de la direction générale et du directeur des travaux publics en une adresse Exchange;

De payer les frais d'hébergement mensuels pour chacun au coût de 7,95\$ plus taxes à la MRC des Maskoutains;

De payer les frais pour la création de la configuration du compte Exchange à MS Geslam d'une somme de 90,00\$ chacun plus les taxes applicables.

6.8 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – ÉNERGIE VALERO INC. – REPRÉSENTATION – MODIFICATION DE MANDAT

Résolution numéro 27-02-2017

Considérant que la MRC des Maskoutains est l'organisme municipal responsable de l'évaluation désigné en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, à l'égard de toutes les municipalités sur son territoire sauf celui de la ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que le Tribunal administratif du Québec a signifié à la MRC une requête introductive d'un recours logé par Énergie Valero inc. relativement à la contestation de l'évaluation foncière de ses immeubles situés sur les territoires de la municipalité de La Présentation, de Sainte-Hélène-de-Bagot et de Saint-Simon;

Considérant que la MRC a désigné, après consultation des



municipalités concernées, un procureur pour la représenter dans chacun des dossiers, suivant les résolutions CA 14-09-21, CA 15-11-257 et CA 16-08-196;

Considérant que tous ces dossiers sont réunis pour fins d'enquête de même que tous les dossiers impliquant Énergie Valéro inc. sur le territoire québécois;

Considérant que des négociations sont actuellement en cours pour déterminer l'évaluation des immeubles d'Énergie Valéro inc.;

Considérant la demande formulée par le Tribunal afin de réduire l'équipe de travail présente à la table de négociation;

Considérant la recommandation formulée par notre procureure, Me Annie Aubé;

Considérant la possibilité de retrait en tout temps;

Considérant les honoraires additionnels impliqués soit :

MRC des Maskoutains :

Municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot : 800,00 \$

Municipalité de St-Simon : 765,00 \$

Municipalité de La Présentation : 645,00 \$

Total MRC : 2 210,00 \$

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De donner suite à la recommandation;

D'autoriser la MRC des Maskoutains à permettre la réduction de l'équipe de travail présente à la table de négociation suivant la proposition de Me Annie Aubé, avocate de la firme Therrien Couture, s.e.n.c.r.l., datée du 26 janvier 2017; et

D'accepter de verser les honoraires ci-avant mentionnés pour le mandat de négociation confié à Me Jean et monsieur Chabot, sur facturation par la MRC des Maskoutains.

6.9 CONSTRUCTION DU FUTUR CHALET DES LOISIRS – ADJUDICATION DU CONTRAT

Résolution numéro 28-02-2017

Considérant la résolution 310-12-2016;

Considérant l'ouverture publique d'enveloppe(s) le 26 janvier 2017 à 10h05 au bureau municipal en lien avec la construction d'un futur chalet des loisirs sur l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue :

Bibeau Construction	828 695,68\$ (TTC)
Sellig PGC Inc.	891 016,01\$ (TTC)
Constructions S.R. et Martin Inc.	918 650,25\$ (TTC)
Constructions R.D.J. Inc.	926 353,58\$ (TTC)
Le Groupe Drumco Construction Inc.	927 250,00\$ (TTC)
Comco Entrepreneurs en bâtiment	928 423,13\$ (TTC)
ARRI Construction Inc.	940 213,19\$ (TTC)
Marieville construction Inc. (MCI)	941 436,00\$ (TTC)
Axe Construction	952 000,00\$ (TTC)
Construction Deshaies et Raymond Inc.	965 675,03\$ (TTC)
Construction Bâtiments Québec (BQ) Inc.	975 246,69\$ (TTC)
Construction CPB Inc.	979 953,00\$ (TTC)

Construction Richelieu	1 022 127,75\$ (TTC)
Construction Belfor Inc.	1 024 139,92\$ (TTC)
Construction Encore Ltée	1 033 612,60\$ (TTC)
FSL Construction 2016 inc.	1 046 759,32\$ (TTC)

TTC = toutes taxes comprises

Considérant la recommandation de l'architecte de la firme Justin Viens architecture inc. suite à l'analyse de l'ouverture des enveloppes;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de construction du futur chalet des loisirs sur l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue à la compagnie Habitations Bibeau inc. au coût de 720 761,63\$ avant taxes.

Le coût net du projet avec le retour de taxes est de

La dépense sera imputée comme suit : 243 810,00\$ - subvention

438 356,00\$ - règlement d'emprunt #479-2016

74 543,62\$ - surplus accumulé

756 709,62\$ (coût net du projet selon plus bas soumissionnaire)

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 CONGRÈS AMÉRICANA 2017 - INSCRIPTIONS

Résolution numéro 29-02-2017

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au directeur des travaux publics et au technicien en traitement des eaux d'assister à leur congrès annuel 2017 des technologies environnementales au coût de 336,00\$ chacun avant taxes. De plus, que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas leur soient remboursés selon le règlement 468-2014.

7.2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - INSTALLATION D'UN PIÉZOMÈTRE

Résolution numéro 30-02-2017

Considérant que le MDDELCC avait demandé l'installation d'un piézomètre à proximité du puits principal;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'installation d'un piézomètre et de donner à contrat l'ingénierie pour l'installation du piézomètre à la compagnie Richelieu Hydrogéologie inc. au coût de 1 500,00\$ avant taxes et pour l'installation du piézomètre à la compagnie Groupe Puitbec au coût de 6 305,00\$ avant taxes.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME****10.1 DÉROGATION MINEURE - LOT 1 956 730 SITUÉ AU 655, RUE PRINCIPALE****Résolution numéro 31-02-2017**

Considérant que l'endroit retenu pour ajouter les 5 cases de stationnement est particulièrement étroite;

Considérant que la demande dérogerait à 9 points du règlement de zonage relatif aux stationnements;

Considérant que le conseil est particulièrement préoccupé par la sécurité aux abords de l'intersection de la rue principale et de la 5^e Avenue;

Considérant que le conseil ne désire pas créer de précédents.

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité, n'accorde pas la dérogation demandée pour l'ajout de 5 cases de stationnement, entre le bâtiment situé au 655, rue principale et la 5^e Avenue.

10.2 PARCOURS PATRIMONIAL – GRAPHISME**Résolution numéro 32-02-2017**

Considérant que le parcours patrimonial est important pour les racines de la municipalité;

Considérant que les plaques du parcours patrimoniales ont besoin de restauration et d'être réimprimées sur une surface durable et à l'abri des intempéries;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la compagnie Horizon graphique pour refaire le graphisme informatique des plaques patrimoniales au coût de 900,00\$ avant taxes.

11. LOISIRS ET CULTURE**11.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Aucun rapport de Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs).

12. SUJETS DIVERS

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 33-02-2017**

Sur proposition de Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h20.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net
Me Anne-Sophie Tétreault | astetreault@notarius.net
www.isabellechabot.com

20 ANS DE CARRIÈRE

Depuis 20 ans maintenant, Isabelle Chabot, notaire est votre spécialiste en droit agricole dans la région. Elle peut vous aider pour planifier le meilleur mode de détention de votre propriété en zone agricole ou pour vérifier la contiguïté ou non des lots pour vos transactions futures. Nos conseillères juridiques, Anne-Sophie Tétreault et Isabelle Chabot, peuvent aussi vous aider dans le droit en général : rédaction de testaments, mandats de protection, règlement de successions, acquisition d'un immeuble, célébration de mariages, financement hypothécaire et autres.

NOUVEAUTÉ : procédures de divorce à l'amiable à compter du 21 février 2017.

Au plaisir de faire votre connaissance!

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▾ Pompes ▾ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286



450 793-2908
info@horizongraphique.com
210, Saint-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

vêtements graphisme objets promo impression grand format

www.horizongraphique.com



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Sophie Joubert
décoratrice designer



Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Télé. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com



**HÉLY
ÉLECTRIQUE**^{inc.}

Résidentiel et Commercial

Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
info@helyelectrique.com

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: **(450) 791-2785** / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net
Me Anne-Sophie Tétreault | astetreault@notarius.net
www.isabellechabot.com

Excavation

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



MARTIN LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER AGRÉE DA

450.230.6667

ROYAL LEPAGE

MULTI-SERVICES • Agence immobilière

*Pour vendre ou acheter nous
sommes la solution!*

E.G. DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



**IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



Luc Déry

terrassement excavation inc.

▶ Pelle

▶ Déneigement

▶ Rouleau compacteur

▶ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène
450 **791-2154**

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838



277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0

Une entreprise PROCHE
de son monde



Famille Croteau

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



Service de buffet froid

Isabelle Belval
Sainte-Hélène-de-Bagot
Cell: 450 779-6709




Shell

Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Patrick Lapierre
Tél.: 450.791.2765

PAYSAGEMENT
Lapierre

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement paysager
- Terrassement
- Muret
- Plantation



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH DES PETITS AMIS



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
Équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
Événement, CPE et écoles

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club

273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com
ranchdespetitsamis.com



Relais Routier
Petit
Truck Stop



Luc Chicoine

450-791-2122
549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771
F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto
Relais Routier
152
Truck Stop



Kathou
545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Stéphanie Demers
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2^e rue
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 splash1978@hotmail.com

450-278-3264



ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
 Député de Johnson




JE VOUS RECOMMANDE...



CARSTAR
 Carrosserie et vitres d'auto

Patrick St-Louis | 450 778-3000
 sthyacinthe@carstar.ca

Judith Racicot
 jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
 Cell.: **450 278-2697**

Un accident est si vite effacé.®

LAFORCE
MÉCANIQUE
 450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE**
ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p>MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</p> <p>CHANGEMENT D'HUILE</p> <p>TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</p> <p>AIR CLIMATISÉ</p>	<p>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</p> <p>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</p> <p>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</p> <p>PETITE SOUDURE (MIG)</p> <p>VOITURES DE COURTOISIE</p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 DANS LE PARC INDUSTRIEL
 TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
 7H30 À 17H30



Desjardins
Caisse de la Seigneurie
de Ramezay

INSCRIPTION AVANT LE 31 MARS 2017

25 000\$

EN BOURSES D'ÉTUDES
entre 250\$ et 1000\$

**TIRAGE AU SORT
LORS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE VOTRE CAISSE
LE 23 AVRIL 2017**

Certaines conditions s'appliquent.



CONCOURS
**Moi,
mes études
et ma caisse**

Formulaires d'inscription et règlement disponibles en caisse ou au www.desjardins.com/81590024

CONCOURS

REER-CELI

2 000\$ EN PRIX

Cotisez à votre REER ou votre CELI Desjardins
et vous pourriez gagner **un prix de
2 000\$** en bonification REER ou CELI.

AUSSI SIMPLE QUE ÇA !

* Concours ouvert du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2017 aux membres Desjardins du Québec ou de l'Ontario qui cotiseront de l'une des façons admissibles pour le montant minimal exigé. 1 prix d'une valeur totale de 2000\$. Tirage le 9 mars 2017. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/concoursReerCeli.

DES OPTIONS
D'ÉPARGNE SIMPLES
POUR MATHIEU



Mercier
AGRÉABLEMENT
SURPRIS

DÉCOUVREZ COMMENT
UN PLAN D'ACTION
PERSONNALISÉ PEUT
VOUS SIMPLIFIER LA VIE

Parlez-en à votre
conseillère dès
maintenant

1^{er} mars 2017 Date limite pour cotiser au REER

Centre de services Sainte-Hélène-de-Bagot
385, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Téléphone : 450-791-2476
Télécopieur : 450-791-2143

Centre de services Saint-Nazaire-d'Acton
309, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton (Québec) J0H 1V0
Téléphone : 819-392-2848
Télécopieur : 819-392-2379